

Arrêté portant nomination des membres de la commission académique  
en charge du suivi de la formation initiale des maîtres contractuels ou agrégés à titre provisoire

---

Le recteur de l'académie de Dijon

**VU** le code de l'éducation ; notamment articles L. 914-3 et L. 914-4, R. 913-4, R. 914-19-2 modifié et R. 914-20 à R. 914-32 modifié

**VU** le décret n° 94-874 du 7-10-1994 modifié ;

**VU** le décret n° 98-304 du 17-4-1998 ;

**VU** le décret n° 2000-129 du 16-2-2000 ;

**VU** la circulaire MENF2215492C du 21-7-2022;

**VU** l'arrêté du 09-09-2024 ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : sont nommés membres de la commission académique en charge du suivi de la formation initiale des maîtres contractuels ou agrégés à titre provisoire :

- Mme Mathilde GOLLETTY, rectrice de l'académie de Dijon, ou, en son absence, M. Bruno DUPONT, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, ou monsieur Christophe PETITJEAN, secrétaire général adjoint, directeur des établissements et de la performance
- M. Gaétan HONORE, directeur de l'ISFEC ou, en son absence, Mme Rachel BUCAILLE, son adjointe
- M. Pascal LHOSTE, directeur diocésain des départements de la Côte d'Or et de l'Yonne ou en son absence, Mme Géraldine BAILLY, chargée de mission pour l'Yonne, ou Mme Christine TIPY, adjointe au directeur diocésain pour la Côte-d'Or
- M. Philippe GONIN, directeur diocésain des départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire ou en son absence, Mme Marie-Claire GROS, chargée de mission pour la Nièvre et la Saône-et-Loire
- M. Paul SIERRA-MORENO, directeur académique de la pédagogie adjoint
- M. Pierre-Emmanuel BENA, doyen des IEN ET-EG ou M. Hervé MOINET, vice-doyen des IEN ET-EG
- M. Yacin KARIM, doyen des IA-IPR ou Mme Audrey BOISSON, vice-doyenne des IA-IPR
- M. Jérôme PICQ, inspecteur de l'éducation nationale, IA-IPR en charge du privé,
- Mme Sophie PROST, inspectrice de l'éducation nationale, IA-IPR en charge du privé,
- M. Léo MAGNIEN, chef de la division DOSEPP
- M. Mathieu CORNUEL, chef du bureau de la gestion de l'enseignement privé

**ARTICLE 2** : La secrétaire générale d'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 29 novembre 2024

Pour la rectrice et par délégation,  
La secrétaire générale de l'académie de Dijon

Caroline Vayrou

